

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Bertrand Zibi Abeghe enfin libre!

AEE
Libreville/Gabon

BERTRAND Zibi Abeghe est libre depuis hier matin, après avoir purgé une peine de six ans de prison à Gros-Bouquet (Libreville). L'intéressé était poursuivi puis condamné pour des faits de troubles à l'ordre public, instigation à la violence et voies de fait et port illégal d'arme à feu. L'ancien député du Parti démocratique gabonais (PDG) du district de Bolossoville (Minvoul) dans la province du Woleu-Ntem, avait été interpellé



Bertrand Zibi est libre après six années de détention à Gros-Bouquet.

par les agents de la Direction générale des recherches (DGR) au lendemain des émeutes déclenchées à la suite de la proclamation des résultats, le 31 août 2016, de l'élection

présidentielle. En effet, des contestations et des heurts avaient éclaté dans tout le pays, où plusieurs victimes ont été enregistrées. Zibi Abeghe sera présenté comme étant le principal instigateur de ces événements. Arrêté puis jugé, il est condamné à 6 ans de prison ferme, en première instance, par le Tribunal correctionnel de Libreville pour " instigation à la violence et voies de fait " mais aussi pour " détention illégale d'arme à feu ". Un jugement qui sera confirmé par la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

Emmanuel Ndzoma sous mandat de dépôt définitif

OAE
Libreville/Gabon

L'AVOCAT du prophète Emmanuel Ndzoma, Me Jean-Paul Moumbembe, qui tentait d'obtenir la liberté provisoire de son client, était devant le juge hier. Le verdict est tombé. Le prophète Ndzoma restera en détention à la prison centrale de Libreville, à la suite de son mandat de dépôt définitif, décerné par le juge d'instruction, lors de l'audience qui s'est tenue hier au Palais de justice. Le leader de l'église Synagogue



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

Emmanuel Ndzoma sous mandat de dépôt

du Gabon (ESG) se trouvait en détention provisoire depuis le 1er septembre 2022.

Affaire JDS Technologie: les plaignants vont s'en remettre à la justice

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

PLUSIEURS personnes se considérant comme des " victimes de JDS Technologie " vont s'en remettre à la justice, selon ce que nous ont laissé entendre nombre d'entre eux. Ils se disent désabusés par l'opérateur, qui leur a fait souscrire des contrats commerciaux, dans lesquels ils toucheraient un montant bien précis, selon la somme versée. Bien qu'ayant commencé à toucher de l'argent, ils se plaignent que depuis plusieurs mois, cet argent ne leur est plus reversé. Pis, les responsables de l'entreprise répondent aux abonnés absents. Seules des notes de service, garantissant un éventuel paiement, sont affichées dans les locaux.

Face au désespoir qui les gagne chaque jour, ils comptent désormais sur la justice pour se saisir de ce dossier, afin qu'ils puissent rentrer en possession de leurs fonds.

M.R.T, un des nombreux souscripteurs à JDS Technologie, a donné la somme d'un million de francs. Il explique que le contrat stipulait qu'il percevrait 250 mille francs par mois, durant

un an, date de la fin du contrat. " J'ai touché pendant trois mois, après plus rien du tout ", confie-t-il.

Idem pour J.R.B, un artiste chanteur qui a souscrit pour 2 millions et devrait percevoir 500 mille mensuel durant un an. Comme le premier cité, il n'a touché que trois mois. Ils sont au total deux mille pour six mille souscriptions.

Le directeur général de JDS Technologie, M. Landry, a tenu à apporter des précisions sur la situation que traverse JDS. Il en reconnaît l'instabilité. Et dit attendre que les partenaires qui l'ont lâché puissent à nouveau lui faire confiance. Sans cela, il sera difficile pour lui d'effectuer les paiements à tous les souscripteurs.

Dans tous les cas, c'est une affaire de plus qui va certainement se retrouver entre les mains de la justice, sur qui ces personnes comptent désormais. D'autant plus qu'une note de la Primature datant du 15 août 2022 avait déjà attiré l'attention du ministère de l'Économie sur la résurgence des arnaques sur les petits épargnants. Sommant la tutelle de se pencher sur le cas de JDS et appelant à la réglementation et à la surveillance de ce secteur.



COMMUNIQUE

ALERTE ARNAQUE

Ces derniers mois, de nombreux usagers ont été contactés par des personnes prétendant être des agents de la CNAMGS et sollicitant une somme d'argent en échange de ses prestations sanitaires et sociales.

La CNAMGS invite les populations à faire preuve de vigilance face à ce qui apparaît comme des tentatives d'arnaques ou de fraudes. Elle rappelle aux usagers qu'aucune rétribution ou somme d'argent n'est exigée en contrepartie de ses prestations.



Le Directeur Général